

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

**Structure l'entreprise**

Beluga SA (en liquidation) a été mise en liquidation volontaire par l'Assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023. En conséquence de l'application d'une des décisions prise par l'assemblée Générale extraordinaire du 31/10/2023, Beluga SA (en liquidation) n'est plus une « société cotée » depuis le 29/12/2023. Elle est même dans les conditions définies par le CSA pour être considérée comme une « petite société anonyme ».

Par conséquent, le présent rapport de gestion est plus succinct que les précédents.

A partir du 1 mai 2025 au plus tard, en vue de l'assemblée générale du 16 mai 2025, les comptes annuels sous le format du dépôt à la BNB seront disponibles pour les actionnaires au siège de la société et sur le site de Beluga SA (en liquidation) [WWW.Belugainvest.com](http://WWW.Belugainvest.com), conformément aux dispositions du CSA qui s'appliquent à toutes les sociétés anonymes non cotées.

**Évolution récente**

Beluga SA en liquidation est en liquidation depuis le 31/10/2023.

Conformément au communiqué du 30/6/2024, le 15/07/2024, Beluga SA en liquidation a procédé au paiement d'un acompte de liquidation de 2.999.996,31 € (soit 2,20315 € par action aux 1.361685 actions représentatives de son capital.)

En ce qui concerne l'année 2024, les coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont de 0,056 million d'EUR contre 0,285 million d'EUR en 2023.

Les produits financiers de l'année 2024 sont de 0,188 million d'EUR

Les charges financières de l'année 2024 sont de 0,085 million d'EUR.

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève donc à 0,048 million, soit 0,03 EUR par action, contre (0,201) million d'EUR soit (0,15) EUR par action pour l'exercice 2023.

**Compte de résultats (Belgian GAAP)**

Les coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont de 0,056 million d'EUR contre 0,285 million d'EUR en 2023. Cette importante diminution s'explique principalement par l'arrêt de toutes les activités de la société suite à sa mise en liquidation. Presque tous les postes des comptes de coûts de gestion et autres frais d'exploitation sont en baisse à l'exception de 2 postes qui sont restés pratiquement identiques entre 2024 et 2023, parce qu'ils sont difficilement compressibles. Il s'agit des honoraires du commissaire RSM (0,014 million d'EUR), et de l'avance sur les honoraires de liquidation décidés lors de l'assemblée du 31/10/2023 (0,020 million d'EUR). Un seul poste est en augmentation, à savoir les publications légales, dans un journal national et au moniteur Belge, pour les convocations aux assemblées générales tenues au cours de l'exercice 2024 (0,006 million d'EUR)

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Les produits financiers réalisés durant l'année 2024 sont de 0,188 million d'EUR dont plus de la moitié peut être expliquée par une reprise positive à hauteur de 0,095 million d'EUR du poste des réductions de valeur sur les actifs circulants. Le solde est presque totalement constitué de dividendes et intérêts perçus à concurrence de 0,091 million d'EUR et de plus-values réalisées sur placements de trésorerie pour 0,002 million d'EUR.

Les charges financières s'élèvent à 0,085 million d'EUR pour l'année 2024. Ces charges financières comportent principalement des réductions de valeur sur les actifs circulants lors de leur revente pour 0,058 million d'EUR et de réductions de valeur sur actifs circulants par rapport à leur valeur au 31 décembre 2024 pour 0,027 million d'EUR.

**Bilan (Belgian GAAP)**

Les immobilisations corporelles tombent à zéro. Elles s'élevaient à 0,027 million d'EUR au 31 décembre 2023 et comportaient, à la date de clôture, uniquement un terrain agricole à Sambreville vendu au prix de 0,027 million d'EUR en vente publique en février 2024. La valeur comptable du terrain a été alignée au 31 décembre 2023 au prix de réalisation obtenu en 2024.

Les créances à plus d'un an et à moins d'un an s'élèvent à 0,111 million d'EUR dont 67% sont constitués d'un « vendor loan » lié à la revente d'actifs, qui est remboursé par mensualité identique et qui arrivera à échéance au 30 juin 2026. Le solde de 0,036 million d'EUR est constitué par le compte courant TVA et de précomptes mobiliers à récupérer.

Les placements de trésorerie s'élèvent, à la date de clôture, à 0,899 millions d'EUR et sont composés :

- de la participation dans Forest and Biomass Holding pour une valeur nette de 0,258 million d'EUR, pour laquelle nous attendons la clôture de la liquidation que nous espérons en 2025
- d'un portefeuille d'actifs financiers historiquement géré par ING pour une valeur nette de 0,049 million d'EUR. (Le total du portefeuille confié à ING a été entièrement vendu à l'exception de 2 obligations dont les échéances sont en 04/27 et en 10/27). La trésorerie issue du portefeuille se trouve repris dans les rubriques des valeurs disponibles;
- d'un portefeuille d'actifs financiers cotés géré à travers la plateforme Boléro de KBC pour une valeur nette de 0,012 million d'EUR dans lequel il n'y a plus que 2 postes qui n'ont pas encore été vendus, compte tenu de la faiblesse des cours : 100 actions Nestlé et 200 actions Bayer. La trésorerie issue du portefeuille se trouve repris dans les rubriques des valeurs disponibles.
- de 2 placements à terme d'un mois : l'un chez ING pour un montant de 0,430 million d'EUR et l'autre chez KBC pour un montant de 0,150 million d'EUR, que historiquement nous avons classés dans les valeurs disponibles.

La totalité des valeurs disponibles s'élève à 0,037 million d'EUR, qui sont placées en compte courant chez ING et KBC. Les comptes bancaires auprès de Beobank, Delen et BNP Fortis ont été clôturés.

Les dettes financières à plus d'un an et à moins d'un an sont égales à zéro.

Les dettes commerciales s'élevaient à 0,056 million d'EUR au 31 décembre 2024.

**Information sectorielle**

Rapport de Gestion 2024

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

En 2024, Beluga SA en liquidation n'a été active qu'en Belgique et a eu trop peu d'activités pour pouvoir donner une segmentation pertinente.

**Données par action**

<i>(en euro)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	0,05	(0,15)
Valeur des actions (ou valeur intrinsèque)	0,73*	2,89
	-	-

\*Ce chiffre est calculé après la distribution le 15/7/24 de l'acompte de liquidation de 2.20315 €/action

**Notes et informations sur le rapport financier**

**Règles d'évaluation**

Les règles dévaluation de Beluga SA en liquidation sont identiques à celles de l'année 2023 avec les exceptions dues à la discontinuité des règles comptables conséquence de la mise en liquidation. Elles seront reprises en page 21 des comptes annuels BNB (section C-Cap 6.19).

Les états financiers ci-après de Beluga SA en liquidation comportent dès lors pour les comptes annuels 2024 comme pour le comparatif 2023, les comptes sociaux de Beluga SA en liquidation au 31 décembre de l'année concernée. Les placements de trésorerie y sont comptabilisés à la valeur d'acquisition historique, corrigés le cas échéant de réductions de valeur.

**Rachat d'actions propres**

Aucune action Beluga SA en liquidation n'a été achetée au cours de l'année 2024. Les 5.305 actions propres achetées en 2011 et 2021, d'une valeur de 0,016 million d'EUR au 31 décembre 2022, ont été détruites conformément à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 octobre 2023, réduisant le total des actions représentant le Capital de Beluga SA en liquidation de 1.366.990 actions à 1.361.685 actions.

**Dividende**

Pour l'année 2024, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires. Il faut rappeler ici l'acompte de juillet 2024.

**Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du 31 décembre 2024.

Rapport de Gestion 2024

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

**Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées**

Au cours de l'exercice 2024, Beluga SA en liquidation n'a effectué aucune opération nécessitant l'application de la procédure de conflit d'intérêts décrite aux articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Il n'y a eu aucune transaction entre parties liées.

**Risques et incertitudes, droits et engagements non comptabilisés**

La situation économique globale reste très incertaine et les évaluations des avoirs de Beluga SA en liquidation peuvent donc aussi évoluer rapidement négativement.

Néanmoins, Beluga SA en liquidation n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques, ni dans le domaine des opérations commerciales en général, ni dans le domaine du personnel ou des questions environnementales.

Il faut rappeler ici que la trésorerie ou la quasi trésorerie de la société au 31/12/2024 représente actuellement environ 95% du total bilantaire (hors le montant de la liquidation de Forest & Biomass Holding de l'ordre de 0,250 million d'EUR pour lequel Beluga SA en liquidation a largement communiqué le 20 novembre 2023).

Le collège des liquidateurs tient également à rappeler ce qui suit :

En 2014, La Troupette (filiale de Beluga SA qui a été absorbée en 2020) a comptabilisé un amortissement exceptionnel sur la valeur de son immeuble, son principal actif immobilisé. Le but de cet amortissement exceptionnel était d'ajuster la valeur comptable en fonction de l'évolution du prix de l'immobilier de bureau et de la diminution du rendement de l'immeuble suite à la perte de son locataire principal. Cet amortissement exceptionnel a donc réduit en 2014 le bénéfice de La Troupette et donc sa base fiscale. L'administration fiscale a rejeté cet amortissement exceptionnel malgré notre objection. Beluga SA a introduit un recours auprès des autorités compétentes. Les liquidateurs estiment que cette demande est juste et légitime compte tenu des conseils obtenus d'avocats en fiscalité et en droit. L'incidence de ce litige n'a pas été provisionnée dans les comptes. L'administration fiscale estime le montant d'impôts à payer, hors intérêts depuis l'enrôlement de décembre 2015, à 0,106 million d'EUR. Les tribunaux auraient dû statuer en appel dans le courant de l'année 2024. Nous espérons maintenant qu'une date, pour cette affaire qui est en parfait état pour être plaidée, puisse intervenir en 2025.

**Perspectives**

Beluga SA en liquidation continuera au cours des prochains mois de l'exercice en cours

- de rendre liquide le plus rapidement possible tous les actifs de la société et de placer les sommes d'argent d'une manière non risquée,
- de ramener les frais de la liquidation au minimum possible.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2024 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2024

Les facteurs détectés empêchant la clôture de la liquidation sont de l'ordre de 0,439 million d'EUR (0,32 € par action). Il s'agit principalement entre autres de :

- du recouvrement des créances d'un « vendor loan » de 0,75 million d'EUR, lié à la revente d'actifs, qui se rembourse par mensualités identiques et qui arrivera à échéance au 30 juin 2026.
- du litige en appel avec l'administration fiscale de 2014 décrit plus haut, pour lequel aucune date de fixation n'est encore établie ;
- du paiement d'un dividende de liquidation de Forest & Biomass Holding de l'ordre de 0,250 million d'EUR pour lequel Beluga SA en liquidation a largement communiqué le 20 novembre 2023. Le liquidateur de Forest & Biomass Holding espère pouvoir clôturer la liquidation en 2025.

Le 25 avril 2025

**Dirk Smets (Signature)**

Digitaal ondertekend door Dirk Smets  
(Signature)  
Datum: 2025.04.25 10:23:44 +02'00'

BST Réviseurs d'entreprise SRL  
Liquidateur  
Représenté par Dirk Smets

Longeval SA  
Liquidateur  
Représenté par Philippe L. Weill

**Calendrier**

Le calendrier financier de Beluga SA en liquidation pour 2025 est le suivant : l'Assemblée générale de l'année 2024 se tiendra le 16 mai 2025 à 14h au siège social.

**Données de contact**

Beluga SA, en liquidation ([www.belugainvest.com](http://www.belugainvest.com))  
BCE 0401765981  
Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart  
Philippe Weill (Longeval sa)  
Tél. 0475 233 249  
[info@belugainvest.com](mailto:info@belugainvest.com)